

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 14 (1987)
Heft: 4

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Contenu

- 4 La guerre des camions
- 7 Elections: pas de bouleversement
- 8 Le jass: sport national numéro un
- 9 Communications officielles
- 11 Nouvelles locales
- 16 Communications du SSE
- 17 Festival du film Locarno: 40 ans
- 20 Tourisme: bicentenaire
- 23 La patrie à notre époque d'insécurité

Page de couverture

Le Palais fédéral à Berne (coupole) où sera aussi hébergée la nouvelle Assemblée fédérale (photo: Michael von Graffenried).
Train de feroutage (photo: CFF).

Impressum

Revue Suisse

Revue pour les Suisses de l'étranger

14^e année

Paraît quatre fois par an en allemand, français, italien, anglais et espagnol, en 30 éditions régionales.

Impression: Berne, Paris, Lugano, New York, Melbourne, Wellington, Johannesburg, Buenos Aires

Tirage total: 232 200 exemplaires

Editeur, rédaction centrale, administration et publicité:

Secrétariat des Suisses de l'étranger
de la NSH

Alpenstrasse 26

CH-3000 Berne 16

Téléphone 031 44 66 25

Télex 912 118 asse ch

Compte de chèques postaux 30-6768-9

Les **changements d'adresse** doivent être communiqués à la représentation suisse où vous êtes immatriculé.

Editorial

Profitez de l'occasion!



Les Suisses de l'étranger vont enfin obtenir ce qu'ils demandaient depuis longtemps: une assurance-maladie avantageuse lorsqu'ils rentrent définitivement au pays ou bien lorsqu'ils n'y séjournent que quelques jours ou quelques semaines.

De nombreux Suisses de l'étranger se plaignaient jusqu'à présent qu'à leur retour définitif au pays, l'adhésion à une caisse-maladie suisse était presque hors de prix, surtout pour les moins jeunes d'entre eux. Même les conventions sur la sécurité sociale, que la Suisse a conclues avec de nombreux pays, ne pouvaient combler cette lacune dans notre système de sécurité sociale.

Or tout va changer à partir du 1^{er} janvier 1988! La coopérative Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger a pour tâche, depuis plus de trente ans, de fournir à nos concitoyens de l'étranger qui ont perdu leurs moyens d'existence à la suite d'événements politiques, une aide matérielle pour leur permettre de reprendre pied. De plus, les coopérateurs bénéficient de possibilités avantageuses et sûres de faire des économies en Suisse.

Le Fonds de solidarité a maintenant trouvé une solution permettant de répondre au vœu exprimé depuis longtemps par les Suisses de l'étranger de disposer de meilleures possibilités pour adhérer à notre système d'assurance-maladie. Nous avons trouvé un partenaire idéal pour ce faire: la caisse-maladie Grütli.

A l'occasion du Congrès des Suisses de l'étranger qui s'est tenu à Weinfelden/TG le 22 août 1987, le président du Fonds de solidarité, M. Hans J. Halbheer et le directeur de la Grütli Suisse, M. Rudolf Brühlhart, ont signé une convention d'une grande importance pour la sécurité sociale des Suisses de l'étranger. Aux termes de cette convention nos compatriotes de l'étranger ont la possibilité de s'affilier à la Grütli à des conditions avantageuses, comme s'ils avaient toujours été assurés en Suisse (voir annonce p. 10). Profitez donc, chers compatriotes, de cette occasion qui n'est offerte qu'aux membres du Fonds de solidarité et adhérez en même temps au Fonds de solidarité et à cette nouvelle assurance.

Benito Invernizzi, directeur de la coopérative Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger, Gutenbergstrasse 6, CH-3011 Berne